Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers

Présentée par:
M. Mohamed NECHAK

La liberté du mouvement des capitaux pour le développement de l'économie nationale

Séminaire International sur le thème : "L'Intelligence Artificielle, la numérisation, la protection des données, pour le développement économique, le rôle des barreaux pour la sécurité juridique"
11 Mai 2024

La Garantie de la Liberté du mouvement des capitaux

La liberté du mouvement des capitaux est consacrée par la législation et la règlementation en vigueur et ce, à travers différents textes de lois.

Ce principe est réitéré dans toutes les évolutions du code relatif a la promotion des investissements, notamment lors des changements majeurs intervenus en 1993, 2001, 2016 et 2023.

Contrairement a ce que le pense certains, les règlementations encadrant le contrôle des changes et les mouvements de capitaux ne sont pas en soit un frein, mais uniquement un moyen de protection de l'économie nationale contre la fuite des capitaux.

Une mauvaise interprétation ou compréhension de ce dispositif a constitué le motif d'une réputation non méritée, et nous l'expliquons dans le cadre de la présente présentation qu'un suivi rigoureux des règles constitue la clef de voute afin de bénéficier de cette liberté du mouvement des capitaux.

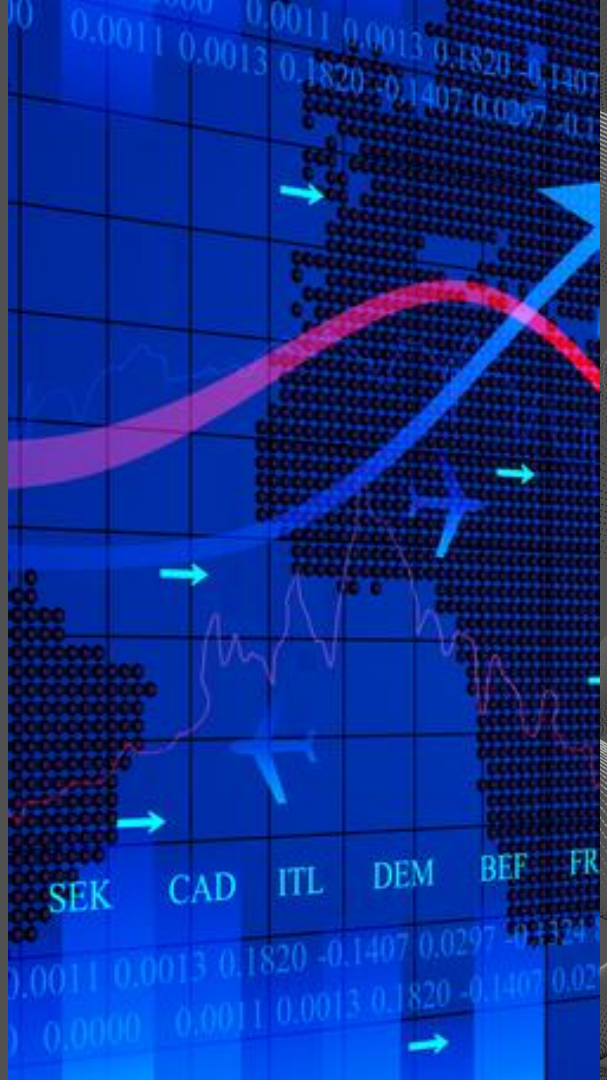

Les axes de la présentation

Garantie de transférabilité des revenus de capitaux

La promotion des invetissements étrangers garantie la transférabilités des revenus qui en découlent de ces capitaux

Gestion autonome des recettes en devises

La création de valeur en devise par l'exportation donne lieu a une gestion autonome de ces recettes

Autres mouvements de capitaux

La règlementation prévoit également d'autres mouvements de flux financiers transfrontaliers

01

Garantie de transférabilité des revenus de capitaux

Conditions relatives au flux financier initial

Rapatriement par canal bancaire

Le rapatriement du capital injecté dans l'IDE devra transiter uniquement par canal bancaire.
La destination des fonds devra être clairement indentifiée dans les ordres bancaires

Devise cotée au niveau de la banque d'Algérie

Seules les devises cotées au niveau de la Banque d'Algérie qui sont éligibles

Cession des devises auprès de la Banque d'Algérie

L'éligibilité au transfert future des revenus est conditionnée par la cession intégrale à la Banque d'Algérie des devises rapatriés

Conditions relatives a la réalisation du projet

Seules les activités de production de biens et services qui sont éligibles.

La part de participation de l'investissement étranger devra correspondre au minimum à 25 % de son coût total

02

Gestion autonome des recettes en devises

Rétrocession de 100 % des recettes d'exportations

Les conditions sont:

- La domiciliation préalable de l'opération
- Le rapatriement dans les délais règlementaires

Compte devise Commercant

Les fonds abrités sur ce comptes sont destinés initialement à faire face aux dépenses en devise de l’opérateur

Compte devise pour la promotion des exportations

Il s’agit de fonds rétrocédés à l’entreprise pour effectuer des actions de promotion de ses exportations à étranger (Exposition dans des stands, publicité à l’étranger…)

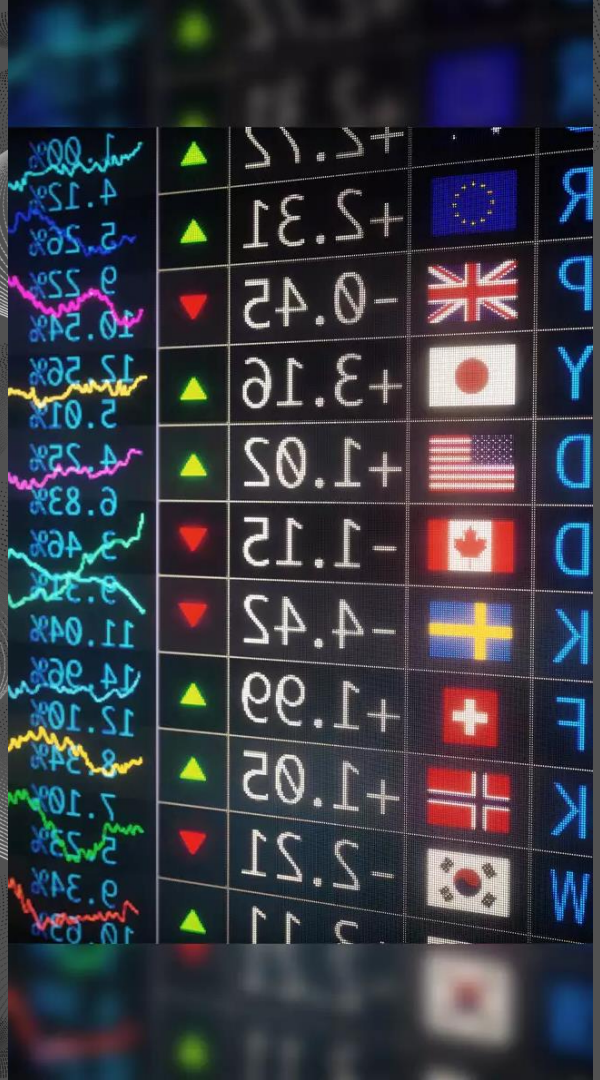

03

Autres mouvements de capitaux

Transfert des salaires des expatriés

L’emploi d’étrangers en Algérie donne le droit au transfert de salaires (Part transférable)

Approbation de la relation de travail par les services du Ministère du Travail

L’employeur devra être versé dans la production de biens et services

Recommandations

- **Consultation du Site Web de la Banque d’Algérie**

- Prendre attache avec les services de la Banque d’Algérie pour tout éclairssicement

- Consulter les services des banques primaires pour conseil

- Demander des autorisations dérogatoires pour les situations exceptionnelles